

# BULLETIN

DU

## Syndicat Central des Agriculteurs

### DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux  
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN  
PARAITRA LE 19 JUILLET

## LA SITUATION

### LES ENGRAIS

Nous donnerons dans notre prochain numéro, qui paraîtra le 19 juillet, les prix des engrais pour le second semestre 1924. Les prix actuels seront valables jusqu'à cette date.

### SITUATION AGRICOLE

Du Bulletin des Halles du 2 juillet :

La semaine que nous finissons aujourd'hui a été infiniment favorable, en dépit de quelques orages courts et violents, à toutes les cultures ; la température chaude a activé la végétation des betteraves, des pommes de terre et de beaucoup d'autres plantes alimentaires, industrielles et fourragères, et accentué la maturité des céréales en toutes régions. L'optimisme renaît dans les campagnes, puisqu'on envisage maintenant de bonnes récoltes. Les moissons sont avancées dans le Midi et l'on a entrepris les battages ; elles sont commencées par les escourgeons en divers départements du Centre et de l'Ouest et autour de Paris. Les binages et sarclages de betteraves sont à peu près terminés et les racines grossissent. Il y a longtemps que les champs de pommes de terre n'avaient présenté une aussi belle apparence qu'à l'heure actuelle ; la plupart des variétés ont acquis un magnifique développement et ça et là la végétation peut être qualifiée de luxuriante, et comme il y a de fortes tiges, on peut espérer une formation intense des tubercules. Le blé, le seigle, l'avoine se sont sensiblement améliorés ; les épis sont très fournis. Il est à peu près certain que les rendements dépasseront dans une notable proportion ceux de l'année dernière et que par cette augmentation nous compenserons le léger déficit des superficies ensemençées.

Il faut reconnaître que l'incertitude qui règne à l'heure présente au sujet du régime douanier de la nouvelle campagne, laquelle s'annonce heureusement assez bien, ne prédispose pas aux grosses opérations en couverture. Nous ne tarderons pas d'ailleurs à être fixés, puisqu'on annonce qu'un député agricole se propose d'interpeller le Gouvernement et que le Conseil économique, institué hier, a inscrit à son ordre du jour cette question-là. Quoi qu'il en soit, constatons, une fois de plus, que les offres sont ordinaires ; d'autre part, il n'y a pas beaucoup d'empressement chez les acheteurs en ce qui concerne la marchandise disponible, cependant la tendance est soutenue. Les blés de Beauce, de l'Orléanais et de Touraine varient suivant qualité de 99 à 100, en disponible, départ.

Bourbonnais et du Centre existe toujours et il est au bas mot de 1 fr., puisqu'on traite les dits blés de l'Allier, du Cher, de la Nièvre, de l'Indre, de 100 à 101 départ. Notons : Aube, Marne, Yonne, 99 à 99.50 ; Aisne, Oise, Somme, Ardennes, 98 à 98.50 ; Poitou, Vienne, 99 en moyenne ; Deux-Sèvres, 98.50 ; Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Eure, Calvados même prix moyen de 98 en disponible, départ. Très peu d'affaires sur les qualités de Bretagne, départ grands réseaux, que l'on peut inscrire de 97 à 97.50.

Dans le Midi, la moisson se poursuit dans des conditions très satisfaisantes et les premiers produits des battages sont facilement absorbés dans les rayons de production, où les approvisionnements étaient des plus réduits. Cela explique le manque d'offres sur notre place. En revanche, on s'engage assez facilement pour les provenances des divers rayons de Beauce, Touraine, Poitou, Centre en livrable sur les 4 mois de septembre, dans les prix de 90 à 90.50 suivant origine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

### PALMARÈS DES RÉCOMPENSES

#### du Concours d'animaux reproducteurs

tenu les 7, 8 et 9 Juin, à Nantes, à l'Exposition Nationale, par les soins de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure.

#### Première catégorie

Race Nantaise-Parthenaise. — Mâles

1<sup>er</sup> SECTION. — Animaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 200 fr., Chaniaud François, l'Outinais, Couëron ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr., Péneau Alfred, l'Aunay, Grandchamp ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., Dumoulin Jean, Beaulieu, Saint-Etienne-de-Montluc ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr., Fouchard François, la Caillerie, Couëron ; prix supplémentaire, 50 fr., Thomas Pierre, la Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père.

2<sup>e</sup> SECTION. — Animaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 350 fr., Chuniaud Jean, Bigon, Saint-Etienne-de-Montluc ; 2<sup>e</sup> prix, 300 fr., Le Gargasson, la Fêrie du Buron, Vigneux ; 3<sup>e</sup> prix, 250 fr., Lebot Pierre, la Rimbertière, Saint-Mars-du-Désert.

3<sup>e</sup> SECTION. — Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 400 fr., Comte de Bouillé, Casson ; 2<sup>e</sup> prix, 350 fr., Thomas Pierre, la Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père.

#### Première catégorie

Race Nantaise-Parthenaise. — Femelles

4<sup>e</sup> SECTION. — Animaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 200 fr., Loyer Jean, Moulins-des-Haies, Couëron ; 2<sup>e</sup> prix, 175 fr., Lepage Pierre, Creux-Chemin, Couëron ; 3<sup>e</sup>

prix, 150 fr., Martin Jean, le Gué, Couëron ; prix supplémentaire, 50 fr., Dumoulin Jean, Beaulieu, Saint-Etienne-de-Montluc.

5<sup>e</sup> SECTION. — Animaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 250 fr., Bachelier J.-B., Bouaye ; 2<sup>e</sup> prix, 225 fr., Dumoulin Jean, précité ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr., Thomas Pierre, la Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père.

6<sup>e</sup> SECTION. — Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 250 fr., Dumoulin Jean, Beaulieu, Saint-Etienne-de-Montluc ; 2<sup>e</sup> prix, 225 fr., Barré Gabriel, Mortier-des-Noues, Couëron ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr., Rouaud Jean, Château, Saint-Etienne-de-Montluc ; 4<sup>e</sup> prix, 150 fr., Lepage Pierre, Creux-Chemin, Couëron ; 5<sup>e</sup> prix, 100 fr., Loyer Jean, Moulins-des-Haies, Couëron ; 6<sup>e</sup> prix, 75 fr., Chuniaud François, l'Outinais, Couëron ; 7<sup>e</sup> prix, 50 fr., Bernier Pierre, Beausoleil, Saint-Etienne-de-Montluc ; prix supplémentaire, 50 fr., Martin Jean, le Gué, Couëron.

#### Deuxième catégorie

Race Maine-Anjou. — Mâles

1<sup>er</sup> SECTION. — Animaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 200 fr., Boucherie Victorien, la Durantais, Roagé ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr., Perrigaud, la Bertellerie, Marsac ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., Cerisier Jean, le Pont, Soudan ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr., Gautier François, la Mercerie, Châteaubriant ; 5<sup>e</sup> prix, 50 fr., Létourneau, Créviac, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Cornuaille, aux Bois, Maumusson ; prix supplémentaire, 50 fr., Main-gais, au Désert, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Veuve Chataigner, l'Aubrais, Machecoul.

2<sup>e</sup> SECTION. — Animaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 350 fr., Moquet François, la Jaunière, Fercé ; 2<sup>e</sup> prix, 300 fr., Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille ; 3<sup>e</sup> prix, 250 fr., Guilloteau Julien, Haute-Grée, Maumusson ; 4<sup>e</sup> prix, 200 fr., Cornuaille Louis, précité ; 5<sup>e</sup> prix, 150 fr., Guilloteau Julien, précité ; 6<sup>e</sup> prix, 100 fr., Launay, Créviac, Nozay.

3<sup>e</sup> SECTION. — Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 400 fr., Orain Léandre, Rous-selière, Châteaubriant ; 2<sup>e</sup> prix, 350 fr., Gautier François, précité ; 3<sup>e</sup> prix, 300 fr., Peslerbe Gautier, la Chénaie de Bonneval, Raffigné ; 4<sup>e</sup> prix, 250 fr., Grimaud Jean, Sainte-Marie, Nozay ; 5<sup>e</sup> prix, 200 fr., Doineau Louis, père, La Petite-Verrie, Soudan ; 6<sup>e</sup> prix, 150 fr., Veuve Chataigner, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Guilloteau Mathurin, la Mortraie, Mésanger ; p. s., 50 fr., Ménard Pierre, la Tardivière, Mouzeil.

#### Deuxième catégorie

Race Maine-Anjou. — Femelles

4<sup>e</sup> SECTION. — Animaux ayant 10 mois au moins sans dents de remplacement :1<sup>er</sup> prix, 200 fr., Marquis de la Ferron-

nays, Saint-Mars-la-Jaille ; 2<sup>e</sup> prix, 175 fr., Comte de Boispean, château de Lorigeraie, Rougé ; 3<sup>e</sup> prix, 150 fr., Létourneau, Créviac, Nozay ; 4<sup>e</sup> prix, 125 fr., Briand, Les Vallées, Nozay ; 5<sup>e</sup> prix, 100 fr., Marquis de la Ferronnays, précité ; 6<sup>e</sup> prix, 75 fr., Grimaud, Les Vallées, Nozay.

5<sup>e</sup> SECTION. — Animaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 250 fr., Cerisier Jean, Le Pont, Soudan ; 2<sup>e</sup> prix, 225 fr., Guilloteau Mathurin, La Martraie, Mésanger ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr., David Jean, La Rouaudière, Châteaubriant ; 4<sup>e</sup> prix, 175 fr., veuve Chataigner, précité ; 5<sup>e</sup> prix, 125 fr., Marquis de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille ; 6<sup>e</sup> prix, 100 fr., Doineau Louis, père, la Petite-Verrie, Soudan ; 7<sup>e</sup> prix, 75 fr., veuve Chataigner, précitée ; 8<sup>e</sup> prix, 50 fr., Briand, Les Vallées, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Létourneau, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Perrigaud, La Bertellerie, Marsac.

6<sup>e</sup> SECTION. — Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 250 fr., Marquis de la Ferronnays, précité ; 2<sup>e</sup> prix, 225 fr., Marquis de la Ferronnays, précité ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr., Cornuaille Louis, précité ; 4<sup>e</sup> prix, 150 fr., veuve Chataigner, l'Aubrais, Machecoul ; 5<sup>e</sup> prix, 100 fr., veuve Chataigner, l'Aubrais, Machecoul ; 6<sup>e</sup> prix, 75 fr., Comte de Boispean, précité ; 7<sup>e</sup> prix, 50 fr., David Jean, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Cornuaille Louis, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Doineau Louis, père, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Cornuaille Louis, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Comte de Boispean, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Grimaud, Les Vallées, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Perrigaud, la Bertellerie, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Létourneau, Créviac, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Briand, Les Vallées, Nozay ; prix supplémentaire, 50 fr., Doineau Louis, père, précité.

#### Troisième catégorie

Race Normande et croisements. — Mâles

1<sup>er</sup> SECTION. — Animaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 200 fr., Babin Jean, la Guillaumière, Saint-Etienne-de-Montluc ; 2<sup>e</sup> prix, 150 fr., Turpin-Leroux Célestin, Launay Rouans ; 3<sup>e</sup> prix, 100 fr., Bachelier J.-B., Bouaye ; 4<sup>e</sup> prix, 75 fr., Clouet Denis, la Ramée, Prinquiau ; 5<sup>e</sup> prix, 50 fr., Moreau Léon, Princé, Chéméré ; prix supplémentaire, 50 fr., Leloup J.-M., Champeaux, Treillières ; prix supplémentaire, 50 fr., Dubé Julien, Métairie-Rouge, Chapelle-sur-Erdre.

2<sup>e</sup> SECTION. — Animaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 350 fr., Turpin-Leroux, précité ; 2<sup>e</sup> prix, 300 fr., Mabit Jean, précité ; 4<sup>e</sup> prix, 200 fr., Bourdeau Clément, le Courdray, Derval.

3<sup>e</sup> SECTION. — Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :1<sup>er</sup> prix, 400 fr., Babin Jean, précité.

### Troisième catégorie

#### Race Normande et croisements Femelles

4° SECTION. — Animaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 200 fr., Turpin-Leroux Célestin, Launay, Rouans ; 2<sup>e</sup> prix, 175 fr., Babin Jean, la Guillaumière, Saint-Etienne-de-Montluc ; 3<sup>e</sup> prix, 150 fr., Mabit Jean, la Chevaleraie, Saint-Etienne-de-Montluc.

5° SECTION. — Animaux n'ayant pas plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 250 fr., Auder Germain, la Housseterie, Chéméré ; 2<sup>e</sup> prix, 225 fr., Moreau Léon, Princé, Chéméré ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr., Turpin-Leroux Célestin, précité ; 4<sup>e</sup> prix, 175 fr., Bachelier J.-B., Bouaye.

6° SECTION. — Animaux ayant plus de deux dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 250 fr., Mabit Jean, la Chevaleraie, Saint-Etienne-de-Montluc ; 2<sup>e</sup> prix, 225 fr., Bernier Pierre, Beausoleil, Saint-Etienne-de-Montluc ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr., Turpin-Leroux Célestin, précité ; 4<sup>e</sup> prix, 150 fr., Moreau Léon, Princé, Chéméré ; 5<sup>e</sup> prix, 100 fr., Babin Jean, la Guillaumière ; 6<sup>e</sup> prix, 75 fr., Auffray Joseph, Saint-Etienne-de-Montluc ; 7<sup>e</sup> prix, 50 fr., Bachelier J.-B., précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Babin Jean, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Moreau Léon, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Martin Jean, Le Gué, Couéron, prix supplémentaire, 50 fr., Mabit Jean, précité ; prix supplémentaire, 50 fr., Chastand, la Placelière, Château-Thébaud ; prix supplémentaire, 50 fr., Mauras Similien, Basse-Goulaine ; prix supplémentaire, 50 fr., Bernier Pierre, précité.

## UN GAGE DE SÉCURITÉ POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT

Les producteurs — notamment les producteurs de lait — sont souvent, malgré leur parfaite honnêteté, en butte à des poursuites judiciaires à la suite de prélèvements d'échantillons et d'analyses décelant, par exemple, une proportion de matière grasse inférieure à la normale. Or, les constatations officielles faites aux concours laitiers et beurriers de Paris, tout récemment, ont prouvé une fois de plus que, sans qu'il y ait possibilité de fraude, des vaches de premier ordre et en excellent état peuvent fournir un lait que des tribunaux jugeant systématiquement, considéreraient comme écrémé, condamnant impitoyablement des propriétaires parfaitement innocents.

M. J. Capus, ayant de quitter le ministère de l'Agriculture, a tenu à marquer son court passage rue de Varenne d'une initiative de plus en faveur des agriculteurs. Il a, en effet, adressé au ministre de la Justice (Direction des affaires criminelles et des grâces), la lettre que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous :

« J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les conditions actuelles d'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur les fraudes et falsifications.

» Lorsqu'un procès-verbal de prélèvement d'échantillons est transmis au Procureur de la République par le préfet du département intéressé, le magistrat saisi n'est pas obligé de mettre en quelque sorte automatiquement l'affaire à l'instruction. La Chancellerie a toujours considéré (circulaires du 29 septembre 1908 et du 19 avril 1920) que le Procureur devait procéder, en la forme et au fond, à un examen approfondi du procès-verbal avant d'engager des poursuites contre un producteur ou un commerçant peut-être très honorable, sur une simple présomption formulée par un Laboratoire chargé d'opérer un « triage » parmi tous les échantillons prélevés.

» Le règlement d'Administration publique du 22 janvier 1919 a consacré, d'une manière très nette, cette procédure. Les termes de son article 24 sont tout à fait formels à cet égard, ils indiquent clairement que le Procureur peut classer sans suite le dossier qui lui est transmis, s'il estime qu'il n'y a pas matière à poursuites.

» Avant de fixer sa décision, le Procureur est parfaitement fondé à prendre les avis techniques qu'il considère comme indispensables ; il peut, notamment, suivant les prévisions de la circulaire du 29 septembre 1908, demander au Directeur du Laboratoire de la Répression des Fraudes, un complément de rapport et lui demander si, en présence de renseignements complets sur l'affaire en cause, il maintient ses conclusions.

» Il ne faut pas oublier, en effet, que les Laboratoires ne connaissent que des échantillons anonymes, ne portant, dans un but d'impartialité, que de simples numéros d'ordre. Le chimiste de l'Administration ignore tout des circonstances du prélèvement, de l'origine du produit, etc. Il ne peut souvent que constater des anomalies de composition, sans pouvoir spécifier si elles tiennent à des causes naturelles ou à des manœuvres frauduleuses.

» Le Procureur de la République peut donc très utilement faire appel au Directeur de ce Laboratoire pour lui demander, en toute connaissance de cause cette fois, un avis sur tel ou tel cas qui lui a déjà été soumis, mais à titre préalable et sans indications précises.

» Indépendamment du Directeur de Laboratoire, le magistrat dont il s'agit peut consulter un expert du tribunal. Cette méthode, déjà suivie en fait par certains Parquets, conformément aux recommandations de votre Chancellerie, ne pourrait-elle être généralisée ? C'est ce que je vous serais reconnaissant d'examiner.

» J'estime, en effet, quant à moi, qu'il y aurait intérêt à introduire dans notre procédure de Répression des fraudes une phase intermédiaire mieux définie, entre les opérations administratives (prélèvements, analyses) et les poursuites judiciaires (instruction, expertises). Dans cette phase intermédiaire, le Procureur de la République rechercherait, à l'aide de conseillers techniques déterminés, si la présomption formulée par le Laboratoire est suffisante pour motiver les poursuites.

» Je vous serais très obligé de me faire connaître la suite que la présente communication vous aura paru devoir comporter.

HENRY GIRARD.

(Journal d'Agriculture Pratique).

## A L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE

Séance du mercredi 18 juin 1924

Traité de culture potagère. — La culture potagère comprend, dans son ensemble, toutes les productions légumières. Dans la cinquième édition de son traité, M. Dybowski, professeur à l'Institut national agronomique, expose les changements survenus dans les conditions d'exploitation et de transport, et partant dans les méthodes culturales elles-mêmes. Autrefois, la science du maraîcher consistait à contraindre les saisons, à créer des milieux factices dans lesquels les plantes pouvaient se développer. Toute son intelligence, comme son inlassable activité, s'appliquait à trouver des méthodes, à créer des races qui puissent lui permettre d'effacer l'action des saisons et d'unifier la production, au point de donner l'illusion d'un éternel renouveau. Mais ces produits, chèrement acquis, étaient l'apanage du riche. Maintenant, on peut dire que la production culturale a subi le mouvement général d'unification, de nivellement, elle s'est démocratisée. Il n'est pas encore loin le temps où la base de l'alimentation légumière du peuple comprenait en tout huit ou dix légumes, que l'on consommait frais pendant la belle saison et que l'on conservait pendant l'hiver. Ces conditions ne se retrouvent plus, même dans les campagnes. C'est maintenant dans toutes les villes, en toute saison, un approvisionnement régulier de tous les légumes mis à la portée de tous.

La production légumière faite par l'agriculture peut être particulièrement rémunératrice. Ce qui grève la culture faite par le maraîcher, c'est l'achat du fumier ; si donc, au lieu de mettre ce fumier en meule, il l'employait dans les couches pour les restituer ensuite à la grande culture, il gagnerait tout net le prix de la chaleur, qui pour lui ne coûterait absolument rien. Des expériences récentes, en effet, ont fait voir clairement que le fumier employé en couches restait,

après cet emploi, aussi riche que s'il avait été mis en meule, les plantes ne puisant pas dans le fumier de la couche, et l'évaporation étant diminuée par suite de la couverture à l'aide des châssis.

Ces considérations engageront les agriculteurs à entrer résolument dans la voie des productions légumières. C'est dans ce but que M. Dybowski s'est efforcé de montrer quels sont les frais que comporte chaque culture en même temps que les bénéfices qu'elles sont susceptibles de fournir.

La folle avoine. — M. Hitier offre, de la part de M. Maupas, une étude sur la folle avoine, plante qui envahit les champs de blé dans la région du Sud-Ouest. Les agriculteurs supposent que les graines de folle avoine doivent séjourner un temps plus ou moins long dans le sol, y subir l'influence respective de la sécheresse, de la chaleur et du froid pour avoir acquis un degré de maturité physiologique leur permettant de germer. Toutes tentatives d'accroissement de la production restèrent vaines, dit M. Hitier, tant qu'on appliquera engrais et semences sélectionnées à des terres qui n'auront pas été débarrassées des mauvaises herbes qui y pullulent.

A l'appui des observations de M. Hitier, M. de Saint-Quentin reconnaît que le processus des mauvaises herbes est encore très obscur et qu'il convient de l'étudier avec soin pour débarrasser les champs de ce véritable fléau. Dans la plaine de Caen, il est parvenu à détruire la folle avoine par des labours profonds.

## Destruction des herbes dans les allées de jardins

Le sulfate de fer déshydraté est un produit verdâtre bleu qui est employé depuis une vingtaine d'années pour détruire les herbes dans les allées de parcs et de jardins.

On s'en sert soit à l'état pulvérulent, soit en solution. Dans le premier cas, on répand de 5 à 8 kilos de sulfate de fer anhydre par are ; dans le second, on prépare des solutions à 20 ou 25 p. 100 que l'on applique au pulvérisateur à raison de 10 à 12 litres par are.

## Peut-on accroître la précocité de nos plantes cultivées ?

M. Schribaux présente une note fort curieuse de M. Lesage, professeur à la Faculté de Rennes. Cultivant du cresson sous châssis et à l'air libre, M. Lesage a remarqué à différentes reprises que les graines provenant du cresson ayant poussé sur couche, donc plus rapidement que le cresson ayant poussé à l'air libre, donnaient, cultivées cette fois à l'air libre, du cresson conservant sa précocité.

Produire des graines sous châssis, serait-ce donc un moyen d'obtenir des plantes possédant comme caractère acquis la précocité ?

La chose est de telle importance, au point de vue de l'amélioration de nos plantes cultivées, qu'elle mérite d'être étudiée de très près et qu'il y a lieu de multiplier les expériences.

H. HITIER.

## LA PRODUCTION DES CIDRES en 1923

Une statistique officielle parue seulement en mai dernier donne le résultat des évaluations départementales et des documents du Ministère des Finances de la production des cidres pour toute la France en 1923. Ce total s'élève à 16.011.840 hectolitres contre une moyenne annuelle pour les 10 dernières années de 18.680.186 hectolitres, soit un déficit de 2.668.000 hectolitres pour 1923. Le rapport du cidre aux fruits étant de 1x1,6, la récolte de fruits aurait donc dépassé 25.600.000 quintaux.

Les départements les plus producteurs sont :

Ile-et-Vilaine .....	2.242.000 hect.
Manche .....	1.982.000 —
Calvados .....	1.356.000 —
Sarthe .....	1.172.000 —
Eure .....	1.100.000 —
Orne .....	981.000 —

Seine-Inférieure .....	909.000 hect.
Côtes-du-Nord .....	900.000 —
Morbihan .....	879.000 —
Mayenne .....	787.000 —
Loire-Inférieure .....	519.000 —
Haute-Vienne .....	269.000 —

Les autres départements restent très en dessous des chiffres ci-dessus.

### RECOLTE ET COURS

Cidres de consommation. — En raison de l'espérance que laisse entrevoir l'état actuel des pommiers et de la demande relativement modérée pour la saison, les cours ont fléchi de quelques francs.

Cours Bretagne .....	35 à 42 fr.
Normandie 5° .....	40 à 45 fr.
Normandie 6° .....	50 à 60 fr.

### PREVISION de la PROCHAINE RECOLTE

Bretagne et Normandie semblent devoir donner 3/4 récolte, région de la Sarthe 1/2. Loiret, Yonne, Aube, petite récolte.

(« La Cidrerie Française »).

## Destructions des mauvaises herbes dans les blés

Dans notre numéro du 31 mai dernier, nous avons donné les résultats des expériences effectuées aux environs de Chartres pour la destruction des mauvaises herbes dans les blés sous la direction de M. Chauzit, directeur des Services agricoles d'Eure-et-Loir.

Ces expériences ont prouvé, comme par tout ailleurs du reste, l'efficacité complète du traitement par l'emploi de l'acide sulfurique dilué.

D'autres expériences ont été faites toujours près de Chartres et dans le même but, avec du sel en dissolution dans l'eau, autre procédé de destruction préconisé. Le jury a été nettement d'avis que ce procédé est à écarter. D'abord il faut longtemps pour que le sel se dissolve, l'eau s'en trouvant saturée à environ 30 % ; ensuite le jury a pu voir que les terrains, traités avec une pareille dissolution, deviennent de véritables marécages, en raison des propriétés hygrométriques bien connues du sel. Loin de détruire les mauvaises herbes seulement, ce procédé ne fait que retenir l'humidité atmosphérique en provoquant ainsi la pourriture du blé lui-même.

## ÉLEVAGE

### DE LA SÉLECTION

La sélection est une opération zootechnique qui consiste à faire reproduire entre eux des sujets de même race de façon à conserver et à améliorer cette race. Elle est le contraire du croisement, du métissage et de l'hybridation, opérations dans lesquelles on accouple des individus de races différentes.

Elle a pour but l'amélioration et la conservation des caractères d'une race en éliminant de la reproduction les faibles et les défectueux, pour ne conserver que les forts et les parfaits.

A l'état de nature, cette opération existe. En effet, les animaux sauvages, étant en lutte perpétuelle, seuls peuvent vivre et se reproduire ceux qui possèdent une supériorité manifeste. Il en résulte donc une sélection qualifiée de naturelle puisque la main de l'homme n'intervient pas. De plus, l'on a constaté que les mâles d'une espèce ne recherchent que les femelles de leur espèce et ne fécondent qu'elles à quelques exceptions près.

Mais, dès que le zootechnicien fait sentir son influence, dès qu'il choisit certains sujets possédant certains caractères pour les faire reproduire, alors l'on tombe dans la sélection artificielle.

Sans cette dernière, les races animales qui ont été créées à force de soins, de patience et d'habileté, retomberaient irrémédiablement à leur état primitif.

Donc, la sélection peut permettre ou de conserver rigoureusement tous les caractères d'une race ou bien encore, en accouplant des animaux présentant certaines particularités, d'arriver à la création de nouvelles races ou sous-races.

Dans la pratique, la sélection est uniquement employée dans l'amélioration d'une race par l'emploi exclusif des reproducteurs de cette race qui en présentent

toutes les caractéristiques. C'est pourquoi, le type de la race une fois créé, l'on éliminera de la reproduction tous les êtres montrant des caractères hétérogènes et ataviques. Les individus, même moyens, seront éliminés pour ne conserver que ceux presque irréprochables. De la sorte, les qualités individuelles seront fixées par l'hérédité et ce phénomène physiologique agissant, la fixité de la race sera atteinte.

En résumé, les grandes règles établies par Cornevin, pour la pratique de cette méthode, sont les suivantes :

1° Conjuguer les conformations et les aptitudes similaires ;

2° Eviter les dysharmonies ;

3° Combattre les effets de l'atavisme en éliminant tous les individus qui s'écartent du type à créer ;

4° Mettre les sujets dans les conditions les plus favorables à la conservation de leurs caractères spéciaux ;

5° Apporter une grande persévérance dans la sélection et la poursuivre toujours dans le même sens.

De ces principes, il résulte donc, comme l'a dit Giard, que la sélection ne crée rien, que c'est un merveilleux instrument de fixation des utilités et un facteur essentiel de la conservation des conquêtes ancestrales.

Quand les résultats cherchés sont obtenus, quand la race est fixée, les animaux qui y appartiennent sont inscrits, après examen, sur un livre généalogique. Cet espèce d'état-civil animal permet à tout acheteur de s'assurer de la pureté technique des reproducteurs.

Cette pratique imitée par nous des Anglais, dans le courant du siècle dernier, remonte assez loin dans l'histoire. Les Arabes, en effet, possèdent pour leurs chevaux des tables généalogiques qui, à les en croire, permettraient de remonter aux juments de Mahomet et même de Salomon.

Ces livres généalogiques ont conservé leurs appellations anglaises de « Stud-Book » (stud=écurie : book=livre), pour les chevaux ; de « Herd-Book » (herd=troupeau de gros bétail ; book=livre), pour les bovins ; de « Flock-Book » (flock=troupeau de petit bétail ; book=livre), pour les ovins.

Ces désignations nous paraissent déplorable, car elles ont l'air de dédaigner la langue de clarté et de précision qu'est la langue française. Ne pourrait-on donc pas trouver dans notre vocabulaire si riche, certains termes pour remplacer ces mots qui n'éveillent pas grand chose dans l'esprit de beaucoup ?

Albert LHOSTE,

Directeur des Abbatoirs du Mans.

(« L'Agriculteur Sarthois »).

## Les Assurances Accidents Agricoles

L'arrêté préfectoral arrêtant les taux de salaires moyens qui doivent servir de base pour le règlement des accidents agricoles en Loire-Inférieure doit paraître sous très peu de jours.

Nous sommes fondés à croire que les taux de salaires ainsi arrêtés seront tels que nous les avons prévus, ou à très peu près.

En conséquence nous engageons nos adhérents à ne pas attendre davantage et à s'entendre avec les agents de la Compagnie d'assurances « LE ZENITH » qui leur communiqueront le texte des conventions spéciales passées entre cette Compagnie et le Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Nous sommes du reste également à leur entière disposition pour leur en remettre directement un exemplaire s'ils veulent bien nous en faire la demande. Rappelons que la loi entre en application le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## SULFATE DE CUIVRE BOUILLIE AZUR SOUFRE SUBLIMÉ

Nous cotons aujourd'hui sans engagement :

	les 100 k.
Sulfate de cuivre en sacs de 100 k.	190 »
Sulfate de cuivre en sacs de 50 k.	193 »
Bouillie Azur en caisses de 50 k., soit 25 paquets de 2 k.	185 »
Soufre sublimé en sacs de 100 k.	97 »
Soufre sublimé en sacs de 50 k.	99 »

# LES RÉCOLTES

## CÉRÉALES

Notre département compte parmi les plus favorisés de France, comme en général tous ceux de l'Ouest. La caractéristique de cette année apparente jusqu'ici, c'est la diminution très sensible des mauvaises herbes dans les blés, due à une température très favorable. Ajoutons que les traitements à l'acide sulfurique essayés un peu partout, mais principalement dans les champs où les mauvaises herbes avaient paru de bonne heure, ont été aussi pour un chiffre intéressant dans cette diminution. Il a été certainement traité quelques milliers d'hectares, mais le procédé sera répandu avec une plus grande intensité, la campagne prochaine, tant les résultats sont probants.

Il nous reste à apprécier la grenaison et à savoir si les chaleurs de la seconde quinzaine de juin n'ont pas été par trop excessives et n'ont pas échaudé de nombreux épis de blé dans les terres peu profondes ou compactes. Les avoines ont certainement souffert. Elles ont blanchi très vite et ne donneront pas de gros rendements en maints endroits.

Les blés en greniers se soldent à prix approchant de 100 francs, mais ne les obtiennent pas.

En livrable, les commissionnaires des minotiers parlent de 87 à 89 fr. Rapprochés des cours pratiqués en Touraine et Poitou dont nous parlons plus haut, ces prix ne nous semblent pas devoir tenter beaucoup les producteurs.

Tenons compte cependant que les achats seront faits au début plutôt pour la minoterie du Centre-nord, de l'Est et du Nord et que le transport de Nantes vers ces régions coûte plus cher que de la Touraine et du Poitou et de la Beauce surtout.

On finit les foins avec un peu trop de grosse pluie. Celle-ci a couché également d'assez nombreux champs de froment dont la coupe sera de ce fait plus difficile.

## VINS

La mévente continue pour nos vins de pays. Seuls les petits vins rouges sont encore bien demandés ; ils sont devenus du reste très rares.

Dans le vignoble, la floraison s'est passée assez convenablement. Les muscadets sont plus beaux que les gros plants. On se plaint beaucoup depuis quelques jours d'une invasion de la pyrale et de la cochylys. Beaucoup de grappes sont envahies par la teigne et dans bien des clos la récolte future semble compromise.

## OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

### OFFRES

85. — A vendre 2 superbes verrats craonnais, 3 mois ½, 300 fr. l'un, et 4 autres verrats issus du premier prix de Paris de 1924, au sevrage 1<sup>er</sup> août.

86. — A vendre un chien d'arrêt braque bleu d'Auvergne, 2 ans, prix modéré.

87. — A vendre voiture tonneau bon état, très légère, pour cheval moyen.

88. — A vendre cheval 5 ans, très doux, bien attelé et habitué aux travaux agricoles.

89. — A vendre : 1° très beau coq Rhode-Island, 1 an, 30 fr. ; 2° Petit motoculteur « Somua ».

90. — A vendre un moteur à essence 6 HP, marque « Le Namnète ». Prix à débattre.

91. — A vendre, jument 5 ans, très douce, bien attelée.

92. — A vendre au sevrage chiot et chiotte « bleu d'Auvergne », nés le 11 juin. Parents superbes et excellents chasseurs, visibles sur place.

93. — A vendre jeune chienne berger croisé allemand, 8 mois, très bonne garde, 45 francs.

94. — A vendre un tonneau d'arrosage américain avec pompe.

95. — A vendre : 1° Torpédo « Dodge » excellent état de marche, éclairage et dé-

marrage électrique, bas prix ; 2° Ensemble ou séparément, 1 chèvre avec cornes, 2 ans, et ses deux chevreaux ; 3° Chienne pointer, 18 mois, parents primés, pas dressée, bonnes dispositions, bas prix.

96. — A vendre une superbe génisse race Normande, 14 mois.

97. — A vendre : 1° moteur Millot, 3 chevaux, état neuf ; 2° concasseur Simon, état neuf.

### DEMANDES

35. — On demande un ménage : jardinier, basse-cour et lessive. Références exigées.

36. — On demande à louer une chasse de 2 à 300 hectares.

37. — Ménage demande place dans Loire-Inférieure. Toutes cultures et basse-cour.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 4 juillet.

		PRIX DES 100 KILOS	
	1923		Prix nominaux
Froment.....	»	97 à 99	
Seigle.....	»	78 à 80	
Avoine.....	»	74 à 76	
Orge.....	»	80 à 84	
Sarrasin.....	»	105 à 110	
Son.....	»	60 à »	
Fèves.....	»	» à »	
Farine.....		124 à 125	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	45 » à 55 »
Paille — — — — —	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	80 » à 90 »
Paille — — — — —	90 » à 100 »

### VINS

Prix nominaux

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923...	450 à 480
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923...	400 à 430
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1923	200 à 230
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1923	160 à 180

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 3 juillet.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs.....	1.298	1.298	4.80	3.65	3.05
Vaches.....	650	650	4.74	3.40	2.80
Taureaux.....	208	208	4.02	3.15	2.95
Veaux.....	1.947	1.897	6.42	5.10	4.00
Moutons.....	5.260	5.260	5.65	5.00	4.80
Porcs.....	2.479	2.320	5.90	5.30	5.20

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	300 »
Blanc, 64 au 60 % huile.....	285 »
Bleu pâle.....	265 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ½ caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres..... 299 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau.... 301 »

### HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 88 »

l'estagnon de 5 k..... 45 »

Huile de table extra douce La Dédicace, l'estagnon de 10 k..... 66 »

l'estagnon de 5 k..... 34 »

Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k..... 76 »

Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k..... 63 »

France toutes gares ou pris à Nantes.

## Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche..... 75 »

Chaux menue, ou cendre de chaux..... 35 »

Chaux agricole, mélangée..... 72 »

Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos..... 85 »

Sacs facturés, mais repris même prix.

Les 1.000 kilos, sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

59 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

62 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon N° 1..... 149 »

Riz Saïgon N° 2. Type Java..... 144 »

Riz Madagascar L. L..... 159 »

Brisures de riz N° 2 (Madagascar)..... 132 »

Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k. 134 »

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 72 »

Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) 72 »

Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) 97 »

Manioc en farine (sacs de 65 k.)... 107 »

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains ou farine en sacs

de 50 kilos..... 90 »

Arachides Rufisque extra blanc... manque

Arachides Rufisque courant (sacs

de 80 k.)..... 90 »

Palmiste en farine (sacs de 50 k.) manque

Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Issues de riz en sacs de 100 k... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Farine grasse de maïs PRIMA..... 105 »

Granulé condensé pour volailles... 78 »

Farine de viande..... 125 »

Poudre d'os alimentaire..... 65 »

Farine d'os alimentaire..... 70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 50 »

Son mélassé..... 65 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine Plata..... 80 »

Avoine grise de pays..... 87 »

Blé noir..... } sauf } 125 »

Orge d'Algérie..... } variations } 79 50

Maïs de Bessarabie..... 90 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en

sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 49 »

Son mélassé Say, 50 % mélasses, logé en

sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 60 »

Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs

de 50 kilos, les 100 kilos..... 41 »

Dosages en mélasses garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Andres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

GRANDS GARAGES de BRETAGNE

**Henri MATILE**

20, rue Racine

Tél. 9.16 - NANTES - Tél. 22.21

AGENCE OFFICIELLE  
DES VOITURES CAMIONS



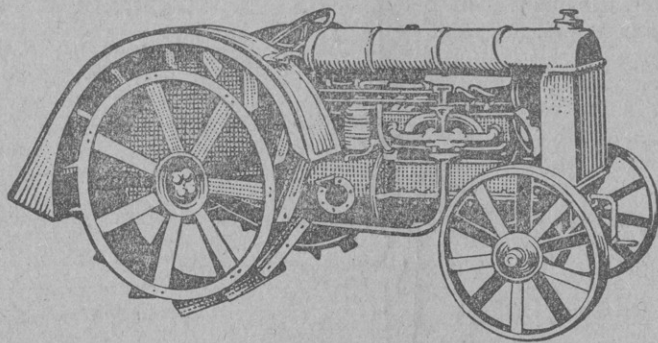
**TRACTEUR agricole FORDSON**

pour le charruage battage, remorquage, etc.

Le plus  
SIMPLE

Le plus  
ECONOMIQUE

FACILITÉS  
de  
PAIEMENT



Le plus  
ROBUSTE

Le MEILLEUR  
MARCHE

Visible au  
Stand MATILE  
Exposition

**11.350 fr.**

**C<sup>ie</sup> d'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par  
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE

à ANCENIS et canton  
de CHAMPTOCEAUX par  
M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES  
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

**CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE**

des  
AGRICULTEURS DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL :  
56, rue de Londres, PARIS (8<sup>e</sup>)

Société d'Assurances mutuelles contre  
les accidents de toute nature, fonc-  
tionnant sous le patronage de la Société  
des Agriculteurs de France.

La CAISSE SYNDICALE garan-  
tit contre les conséquences de la  
nouvelle loi sur les accidents agri-  
coles et réassure les caisses locales.

S'ADRESSER :  
Inspecteur régionale : M. DARDE,  
56, rue de Londres, PARIS (8<sup>e</sup>)

Agents Généraux : à Nantes, MM. de  
KERNARS et POISSON, 11, rue  
des Cadeniers, et dans tous les principaux  
cantons.

**Institut Anti-Arthritique de France**

4, rue Dobrée, NANTES

**COMMENT GUERIR RAPIDEMENT  
LES RHUMATISMES**

en suivant le traitement appliqué à l'Institut  
Anti-Arthritique, 4, rue Dobrée. Cette méthode  
est très efficace, elle ne présente aucun dan-  
ger, s'applique aux rhumatismes, arthrites,  
goutte, sciatique, lombagos, douleurs intercos-  
tales, névralgies faciales. Elle permet de soi-  
gner les muscles et les articulations malades,  
qui peuvent ainsi retrouver la force et la sou-  
plesse de la jeunesse. Lisez avec attention  
l'appréciation de Mme D..., de Sainte-Luce (Loi-  
re-Inférieure), sur l'efficacité des traitements  
appliqués 4, rue Dobrée : « Je souffrais depuis  
6 semaines de rhumatismes articulaires aigus,  
provoqués par un refroidissement. Le mal  
m'empêchait de travailler. J'avais essayé plu-  
sieurs médicaments sans résultat. Ayant eu  
connaissance des bons résultats obtenus à l'Ins-  
titut Anti-Arthritique, 4, rue Dobrée, je résolus  
d'essayer les traitements qu'on y applique. Dès  
la première séance, j'ai obtenu un résultat très  
satisfaisant. En peu de temps je me suis trou-  
vée débarrassée de mes douleurs. »

Consultations tous les jours à Nantes, 4, rue  
Dobrée, de 9 h. à midi, de 14 à 17 heures, sauf  
dimanche et jours fériés. Exceptionnellement  
le mercredi, consultation le matin de 8 à 10 h.  
Le même jour, à Saint-Nazaire, de 13 à 16 h.  
Consultation à domicile sur demande

**COFFRES-FORTS BAUCHE**

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES  
Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande  
Ouverture - Réparations de tous Systèmes  
de Coffres-Forts

**ALAMBIC COYAC - Nantes**

14, rue Beauséjour  
- SON MODÈLE 1921 -  
de plus en plus simplifié, se recommande par son  
rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

**VOITURES D'ENFANTS**

OCCASIONS ET NEUVES  
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS  
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

**POMPES** A SOUTIRER LES VINS  
et à transvaser tout liquide  
Modèles à volant et à balancier

Moto-pompes, Échaudeuses pour  
futs, Bascules pèse tonneaux, etc.  
Tuyaux en caoutchouc et en toiles  
Tout l'article de caves, de chais, de tonnellerie  
CHEZ

**E. PILLORGET** 2, rue Guépin  
- NANTES -  
FABRIQUE DE BOUCHONS  
Compte Postal. 5649 - Tél. 15.86

**Assurances**

**J. DURAND-GASSELIN**

3, rue Boileau - NANTES

**L'UNION**

C<sup>ie</sup> d'assurances contre l'incendie

**ZURICH**

C<sup>ie</sup> d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

Si la **VIGNE** vous intéresse, demandez la Brochure  
des HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

Adressée gratuitement sur demande  
Plants greffés - Producteurs directs  
Boutures greffables  
Portegreffes racinés  
Collection variétés de table

**ARBRES FRUITIERS**  
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

**E. LEMERLE** "Le Lion-d'Or" NANTES  
(Loire-Inférieure) - tél. 16.63

Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande  
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

**Si le prix de:**

**30 FRs**  
A L'HECTARE  
POUR VOTRE

**AZOTE**  
VOUS CONVIENT

essayez

**NITRAGINE**

Demandez-nous les Copies de  
Lettres des Cultivateurs qui  
l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris  
R. C. 210.636 Seine

**SACS**

**LA TEXTILE FRANÇAISE**

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)  
Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand  
A actuellement à la vente, des lots très importants  
de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS  
FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc  
Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>

1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES

Constructeur

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**

1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

**O. PILLET**, pharmacien - TÉLÉPHONE 9.08

DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
BAISSE DE PRIX

**VIGNES AMÉRICAINES**

Les plus beaux plants de vigne,  
meilleur marché que partout ailleurs,  
authenticité et sélection garanties.

**Etabl<sup>ts</sup> Eugène GIRAULT**

PÉPINIÉRISTE - VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) - Téléph. N<sup>os</sup> 3 et 0.75  
Exposition N<sup>o</sup> Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés  
Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de  
Pieds-Mères - Champs d'expériences  
Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux



C'est aux Pépinières Girault  
que nous devons nos plus belles grappes.

**UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU** COUTE 75 FRs FRANCO  
RAPPORTE 20 FRs PAR JOUR  
ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S. & O.)

R. C. Corden 2.355. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES